

POSTES DE TRAVAIL	EFFECTIFS SELON LA NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL				EFFECTIFS (1+2)	CLASSIFICATION	
	Contrat à durée indéterminée (1)		Contrat à durée déterminée (2)			Catégorie	Indice
	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel			
Ouvrier professionnel de niveau 1	57707	828	1	4	58540	1	200
Agent de service de niveau 1	4	—	—	—	4		
Gardien	422	—	2	—	424		
Conducteur d'automobile de niveau 1	1515	—	1	—	1516	2	219
Ouvrier professionnel de niveau 2	9996	—	—	—	9996	3	240
Conducteur d'automobile de niveau 2	64	—	—	—	64		
Agent de service de niveau 2	2	—	—	—	2		
Conducteur d'automobile de niveau 3	1	—	—	—	1	4	263
Chef de parc	1	—	—	—	1		
Ouvrier professionnel de niveau 3	7620	—	—	—	7620	5	288
Agent de prévention de niveau 1	8829	—	32	—	8861		
Agent de service de niveau 3	2	—	—	—	2		
Ouvrier professionnel de niveau 4	1	—	—	—	1	6	315
Agent de prévention de niveau 2	572	—	4	—	576	7	348
TOTAL	86736	828	40	4	87608	»	

Art. 2. — Les tableaux de répartition des effectifs par emploi au titre de l'administration centrale, des directions de l'éducation des wilayas ainsi que des offices, centres et instituts nationaux sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, sont annexés à l'original du présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Jomada Ethania 1439 correspondant au 21 février 2018.

Le ministre des finances La ministre de l'éducation nationale

Abderrahmane RAOUYA Nouria BENGHABRIT

Pour le premier ministre et par délégation

Le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Arrêté du 3 Jomada Ethania 1439 correspondant au 19 février 2018 portant création de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.

La ministre de l'environnement et des énergies renouvelables,

Vu le décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment son article 179 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 17-364 du 6 Rabie Ethani 1439 correspondant au 25 décembre 2017 fixant les attributions du ministre de l'environnement et des énergies renouvelables ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 179 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, susvisé, il est créé une commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Joumada Ethania 1439 correspondant au 19 février 2018.

Fatma Zohra ZEROUATI.

-----★-----

Arrêté du 3 Joumada Ethania 1439 correspondant au 19 février 2018 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.

Par arrêté du 3 Joumada Ethania 1439 correspondant au 19 février 2018, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 187 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, à la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables :

— Nouar Laïb, représentant de la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables, président ;

— Zahia Benkhannouf, représentante de la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables, vice-présidente ;

— Réda Youyou, représentant du secteur de l'environnement et des énergies renouvelables, membre ;

— Nassima Louha, représentante du secteur de l'environnement et des énergies renouvelables, suppléante ;

— Yasmina Boutaba, représentante du secteur de l'environnement et des énergies renouvelables, membre ;

— Leila Bensmain, représentante du secteur de l'environnement et des énergies renouvelables, suppléante ;

— Ahlem Ladjrem, représentante du ministre chargé des finances (direction générale de la comptabilité), membre ;

— Tassadit Aït Dahmane, représentante du ministre chargé des finances (direction générale de la comptabilité), suppléante ;

— Omar Kherroubi, représentant du ministre chargé des finances (direction générale du budget), membre ;

— Mouloud Bourbas, représentant du ministre chargé des finances (direction générale du budget), suppléant ;

— Samir Lahmar, représentant du ministre chargé du commerce, membre ;

— Sofiane Friche, représentant du ministre chargé du commerce, suppléant.

Le secrétariat de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables est assuré par la sous-direction des moyens, du patrimoine et des marchés.